



Cfdt:

SANTÉ  
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# REVUE DE PRESSE

DES MOBILISATIONS DU 18 JUIN 2024

DANS TOUTE LA FRANCE POUR #LAVRAIEGREVE,  
À L'APPEL DE LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX



Fédération CFDT santé-sociaux  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris

[sante-sociaux.cfdt.fr](http://sante-sociaux.cfdt.fr)



#LaVraieGreve

16 | Actu Loire et région

Social

# Les personnels des cliniques privées appelés à une grève illimitée dès le 18 juin

Partout en France, les salariés des cliniques privées, des Ehpad lucratifs, et des centres thermaux, seront en grève illimitée à l'appel de la fédération Cfdt santé-sociaux et de l'UNSA pour demander l'application d'un avenant salarial. Dans la Loire, le mouvement sera plus ou moins bien suivi.

Après l'annonce, il y a quelques semaines, du gouvernement, de revaloriser les tarifs des hôpitaux privés de 0,3 %, contre 4,3 % pour les établissements publics, les directions des cliniques privées avaient même de mettre à l'arrêt, à partir du 3 juin, leurs blocs opératoires, urgences, et d'annuler les consultations programmées. Même les activités de radiothérapie, chimiothérapie devaient être reportées.

Après deux mois de bras de fer, un accord avait été trouvé avec le gouvernement et la menace levée. Sauf que c'est une nouvelle action qui vient d'être annoncée au sein de ces établissements privés. À partir du 18 juin, ce sont leurs personnels, - infirmières, aides-soignantes, secrétaires, diététiciennes, agents de propreté hospitaliers, cuisiniers, cadres - qui sont appelés, par la



À partir du 18 juin, ce sont les personnels, - infirmières, aides-soignantes, secrétaires, diététiciennes, agents de propreté hospitaliers, cuisiniers, cadres - qui sont appelés, par la Cfdt santé-sociaux, - à se mobiliser massivement - Photo illustration Catherine Antier

Cfdt santé-sociaux, - à se mobiliser massivement -

**- Les négociations ont profité aux directions et médecins -**

Les engagements obtenus par les établissements - qui ont permis d'éviter un mouvement de grève des médecins libéraux et des employeurs privés, et qui

ont abouti à l'annonce, par le gouvernement, de mesures financières conséquentes - une enveloppe de plusieurs centaines de millions d'euros - ont profité exclusivement aux directions et aux médecins, dénonce le syndicat.

En contrepartie, la Fédération hospitalière de France (FHF) a été sommée, selon la Cfdt santé

sociaux, de renier ses engagements et sa signature de l'avenant 33 du 22 février 2023 relatif à la classification et à la rémunération des emplois dans le secteur de l'hospitalisation privé. Ce texte prévoyait, au 1er janvier 2024, la mise en place d'un décalé de grille de salaires à 10 % au-dessus du Smic pour les agents des services

hospitaliers, la valorisation de l'expérience professionnelle, ou encore la reconnaissance de l'ancienneté. »

« Cet avenant a été publié au journal officiel et signé », rappelle ce syndicaliste Cfdt de la clinique des Monts du Forez, à Comelle-Vernay, Clinique où certains personnels débraieront le 18 juin après-midi à l'image de cet infirmier. S'il porte une blouse blanche depuis 18 ans, il ne perçoit à la fin du mois qu'une centaine d'euros de plus que sa femme, agent de propreté hospitalier dans le public. « Il y a quand même un petit problème, pointe-t-il. Si je reste, c'est uniquement parce que je privilégie ma qualité de vie et que l'ambiance est bonne. » Au HPL et à la Clinique du Parc à Saint-Etienne, un mouvement est également annoncé. Contrairement à la clinique du Renaison, où, la CGT, majoritaire, n'a pas appelé à la mobilisation.

« Cet avenant signé par la FHF et deux autres organisations syndicales n'était en rien une avancée dans la rémunération des salariés. Il n'y aura pas d'augmentation pour une grande majorité de salariés, les accords d'entreprise étant actuellement déjà supérieurs à l'avenant 33. »

• Muriel Catalano



Galaxy A13



## À la clinique de Dinan, des salariés en grève pour une revalorisation de leurs salaires

À Dinan (Côtes-d'Armor), une trentaine de salariés de la clinique du Pays de Rance est en grève depuis mardi 18 juin 2024, pour dénoncer la non-application d'un accord, l'avenant 33, qui leur garantissait des revalorisations de leurs salaires.



La grève entamée par une partie des salariés de la clinique du Pays de Rance s'est poursuivie ce mercredi 19 juin 2024. | OUEST-FRANCE...

« Soignants en colère », peut-on lire sur les affiches en place à l'entrée de la clinique du Pays de Rance, à **Dinan (Côtes-d'Armor)**. L'établissement, qui fait partie du groupe Vivalto Santé, compte près de 90 salariés. Une trentaine d'entre eux a entamé un mouvement de grève, mardi 18 juin 2024, **dans le cadre d'un appel national** des syndicats Cfdt et Unsa. En cause, « l'abandon de l'avenant 33, qui devait revaloriser les salaires des agents de la branche de l'hospitalisation privée, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 », indiquent les salariés en grève, qui assurent néanmoins leur service.





## À la clinique des Côtes-d'Armor, les agents manifestent pour obtenir leur augmentation

Mardi 18 juin 2024, environ 80 agents de la clinique privée des Côtes-d'Armor de Plérin ont manifesté à l'appel de la Cfdt et l'Unsa. Ils demandent que soit appliqué l'accord qui avait été signé au niveau national et qui prévoyait une hausse des salaires.



Environ 80 agents de la clinique privée des Côtes-d'Armor, à Plérin, ont manifesté mardi 18 juin 2024, pour de meilleurs salaires. Ils affichaient le slogan « La vraie grève », en référence à une « fausse grève » menée par les employeurs qui aurait mené, selon eux, à l'abandon de cet avenant. | OUEST-FRANCE...

Le service des soins de la clinique privée des Côtes-d'Armor à Plérin (Côtes-d'Armor) est perturbé ce mardi 18 juin 2024. Environ 80 membres du personnel manifestent devant l'établissement, à l'appel de la Cfdt et de l'Unsa. Ils dénoncent l'abandon du financement, par l'État, de l'avenant 33.

Cet accord devait permettre d'augmenter les salaires « de 200 € par agent en moyenne », calcule Élodie Gicquel, élue Cfdt au sein de la clinique. L'augmentation concernait l'ensemble des métiers.



Accueil > Santé > Hôpital

## Vers la « vraie grève » des cliniques privées

Les concessions du gouvernement aux patrons se sont faites sur le dos d'un accord favorable aux salariés, dénoncent des syndicats.

Ouest-France

Philippe RICHARD

Publié le 13/06/2024 à 11h25

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER



Un préavis de grève est déposé par deux syndicats pour le 18 juin. | OUEST-FRANCE

Plus de salaire sous le smic dans le secteur santé privé. L'« avenant 33 » signé en février 2023 et devant s'appliquer cette année réformait la classification et les rémunérations des 260 000 salariés de la branche comprenant cliniques et Ehpad privés du secteur lucratif ainsi que les établissements thermaux. « Il garantissait notamment que le minimum étant d'un smic plus 10 % », explique Fabien Hallé, secrétaire fédéral CFDT santé sociaux pour le secteur privé.

Les syndicats CFDT et Unsa ont en lancé un préavis de grève à partir 18 juin, dénonçant un « deal secret » avec le ministère et la « fausse grève » des patrons. Eux-mêmes utilisant le hashtag #lavraiegreve pour communiquer.

A l'approche de l'échéance un préavis de grève pour le 3 juin, le syndicat des dirigeants d'hôpitaux du secteur privé et leurs médecins avaient obtenu d'importantes concessions de la part du ministre délégué à la Santé, Frédéric Valletoux.

Dans un courrier ministériel du 24 mai envoyé au syndicat patronal, le gouvernement établissait les termes de l'accord et estimait parallèlement ne « pas être en mesure » de financer l'Avenant 33.

Face à une mobilisation qui pourrait être notable, l'Avenant 33 est revenu sur la table. Dans le média spécialisé *Hospimedia*, Frédéric Valletoux a assuré disposer d'une enveloppe budgétaire pour 2024, et compter inscrire ces augmentations dans la prochaine loi de financement de la Sécu.

« Mais quelle enveloppe, on ne sait pas. On est en pleine montagnes russes depuis trois semaines », déplore le syndicaliste, qui souligne qu'il n'y a pas besoin d'un nouveau texte législatif, « mais juste une notification du ministère » pour que l'accord s'applique...





Réservé aux abonnés

# Grève des cliniques privées : la ministre de la Santé donne raison aux salariés

La mobilisation des salariés de la Fédération de l'hospitalisation privée, qui ont mené un mouvement de grève national mardi 18 juin 2024, a été suivie d'effets. La ministre de la Santé s'est prononcée en faveur de l'application de l'avenant 33 prévoyant la revalorisation des salaires dans ce secteur.



Le mouvement de grève observé, ce mardi 18 juin, par une partie des salariés de la branche de l'hospitalisation privée et du thermalisme, parmi lesquels la moitié du personnel de la clinique Inkermann (groupe Elsan) à Niort, a porté ses fruits.

Cette mobilisation d'ampleur nationale visait à exiger la mise en oeuvre de l'avenant

Accueil > Bourgogne-Franche-Comté > Doubs > Besançon

## "Même si on est payé en dessous du Smic, on a notre dignité" : pourquoi la grève touche des cliniques privées



Grève à la polyclinique de Besançon • © David Martin - Francetv

Écrit par [Isabelle Brunnarius](#)

Publié le 18/06/2024 à 18h23 Mis à jour le 18/06/2024 à 18h48

**Les salariés des polycliniques de Besançon (Doubs) et de Dole (Jura) ont fait grève ce mardi 18 juin 2024 pour demander une revalorisation des bas salaires et des carrières. Ce mouvement national, à l'appel de la CFDT Santé-Sociaux et de UNSA Santé Sociaux, concerne aussi en France les Ehpad et établissements thermaux privés.**

*"Il faut que cet avenant 33 soit appliqué" !* Un avenant qui prévoit essentiellement une meilleure rémunération pour les bas salaires des cliniques privées. La revendication est simple même si le contexte de cette grève nationale est plus complexe. À la polyclinique du parc à Dole, il n'y a pas eu ce

Accueil > Grand Est > Vosges > Epinal

## Santé : les soignants des hôpitaux privés en grève illimitée pour une hausse des salaires



Les cliniques et hôpitaux privés appellent à une grève totale. ● © France télévisions

Écrit par [Yves Quemener](#)

Publié le 18/06/2024 à 17h02

**Partout en France, ce mardi 18 juin, le syndicat CFDT appelle les personnels des hôpitaux privés à se mettre en grève illimitée. Comme ici à Épinal dans les Vosges.**

À l'initiative du syndicat CFDT, mardi 18 juin 2024, les personnels des [hôpitaux privés](#) entament une grève illimitée. Les manifestants dénoncent la

# Hospitalisation privée : les salariés gagnent sur l'avenant 33

Publié le : 20.06.2024 • Dernière Mise à jour : 21.06.2024 • Par : Benjamin d'Alguerre • Lecture : 2 min.



CFDT

Ministère de la Santé

Salaires

Dans un courrier adressé à la FHP le 18 juin, Catherine Vautrin enjoint aux employeurs de l'hospitalisation privée d'appliquer les dispositions de la nouvelle grille de rémunérations de la branche. Et les somme de reprendre langue avec les syndicats sur les modalités d'application de cette mesure.

La mobilisation des salariés du secteur de la santé privé a payé. Mardi 18 juin, plusieurs milliers d'entre eux avaient cessé le travail à l'appel de deux organisations syndicales (CFDT et Unsa)

# Grève des Ehpad et établissements hospitaliers privés

Publié le : 18.06.2024 • Dernière Mise à jour : 20.06.2024 • Par : Benjamin d'Algerne • Lecture : 4 min.



[Séjour de la santé](#) [CFDT](#) [Négociation salariale](#) [Salaires](#)

**Les quelque 260 000 salariés de l'hospitalisation privée sont appelés par la CFDT et l'Unsa à se mobiliser dans tout le pays contre l'abandon de « l'avenant 33 » sur les augmentations de salaire dans la branche. Ils demandent à l'Etat d'honorer ses engagements financiers auprès des établissements.**

Le 18 juin, plusieurs milliers de salariés des établissements hospitaliers, Ehpad et centres de thermalisme du secteur privé lucratif débrayent à l'appel des

# Dans l'hospitalisation privée lucrative, la CFDT et l'UNSA appellent à la grève le 18 juin pour l'avenant 33

La CFDT et l'UNSA, signataires en mars 2023 avec la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de l'avenant 33 prévoyant une révision des classifications et rémunérations dans le secteur, appellent à la grève le 18 juin pour réclamer son application. Elles réagissent ainsi

## Istres

### Les salariés de la clinique réclament une augmentation

Une trentaine d'employés de la clinique de l'Étang de l'Olivier ont entamé, depuis lundi soir, une grève illimitée pour demander l'application d'un accord salarial, comme partout en France.

Les salariés des établissements lucratifs privés de santé (cliniques et hôpitaux privés), médecins (libéral privés) et les centres d'examens de santé en France ont voté, hier, leur appel du 18 juin. Ils réclament la mise en application du plus récent avenant possible de l'accord national 33, signé en 2023 avec l'État après 14 mois de négociations. Cet accord, qui devait être mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2024, prévoit une hausse des salaires pour les allouer au Smic, 900-900 salariés attendent avec impatience l'application de cet accord.



En plus des 33 salariés de l'établissement de santé privé d'Istres, des employés de l'Étang de l'Olivier ont rejoint à Aix les Bains, pour réclamer une reconnaissance salariale. (CFDT)

Une trentaine d'employés pour prendre suite des pouvoirs. Une cinquantaine de personnes ont manifesté hier devant la clinique, tout en assurant le fonctionnement des soins. Une trentaine ont pris part à la manifestation. Pour cela, il nous faut une qualité de travail et des salaires décents", a lancé Nadia Bouaheri, déléguée syndicale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), secrétaire du CSE et coordinatrice administrative de la clinique d'Istres. Dans son communiqué, "la

CFDT Santé Sociale dénonce les discriminations qui ont cours partout dans la Fédération de l'hospitalisation privée et le ministère de la Santé. Elles ont abouti le 28 mai à l'annulation de certains financements réservés aux professionnels exerçant dans ce secteur et aux médecins qui ont décidé de lever leur statut de grève". Selon Patricia Cole, responsable de la branche lucrative de la CFDT Santé-Sociaux 13, "c'est un prétexte pour rendre cet accord". Nous nous réjouissons sur la réussite juridique. Ça fait 20 ans que rien n'est fait", déclare-t-elle. "Contrairement aux engage-

ments pris progressivement par des différents intervenants impliqués, nous n'avons pu obtenir la reconnaissance qui permet de revenir au statut initial. Les salaires ont été réduits de 20 pourcents inférieurs au Smic", souligne le syndicat. Les salariés interrogés ont un gouvernement comme aux entreprises qui ont des salaires élevés. Les employés de la clinique ont été mis en place de cet accord. D'après la CFDT Santé-Sociaux, "il est incompréhensible que le ministre du Travail ne procède pas à l'extension de cet

accord, sauf à prouver qu'il peut le faire. Les entreprises qui financent, ont financé, ont financé, ont financé". Dans une lettre au président de la Fédération de l'hospitalisation privée, Frédéric Valleron, ministre délégué en charge de la Santé et de l'Égalité, présideur de négociation un nouvel accord salarial. Julien PHELIPPEAU, directeur général de la clinique de l'Étang de l'Olivier, a répondu à la lettre de la Cfdt. "Il n'y a aucune avancée". Le personnel de la clinique de l'Étang de l'Olivier doit se grève le 18 juin pour réclamer la reconnaissance de sa structure et la révision du projet médical et des postes par une lettre d'engagement. Nadia Bouaheri a dressé un point sur la situation. "La directrice a dit clairement. Il n'y a aucune avancée. De nous dit qu'on n'a pas de revendications salariales. Il n'y a pas de dialogue social. On est obligé. On demande au groupe Alimonda d'être impliqué avec nous."





## Charente-Maritime

SUD OUEST Mercredi 19 juin 2024

### SANTÉ

# « On nous a applaudis et maintenant on nous oublie »

Des salariés ont fait grève ce mardi dans les cliniques de l'Atlantique, à La Rochelle, Richelieu et Sur Moreau, à Saintes

« Depuis le Covid, on nous a parlé d'augmentation de salaire, d'harmonisation des grilles. Rien n'arrive. On a encore 70 coefficients qui sont payés en dessous du smic dans les cliniques privées. On nous a applaudis, et maintenant on nous oublie. » Une vingtaine de salariées ont tenu un piquet de grève près de l'entrée de la clinique Richelieu, mardi 18 juin, à Saintes. Une centaine d'établissements en France étaient touchés par un mouvement initié par la CFDT et l'Unsa Santé et sociaux.

#### Préavis illimité

Les syndicats demandent l'application de « l'avenant 33 ». Signé en février 2023, il devait se traduire par de nouvelles grilles de rémunérations pour les 260 000 salariés de l'hospitalisation privée. « On demande aussi une convention collective unique, et non par secteur comme aujour-



Le personnel annonce une « vraie grève » à la clinique Sur Moreau, référence au mouvement avorté de la FHP, le 3 juin. PHILIPPE MARTIN

d'hui », précise Éva Giraud, déléguée CFDT pour la clinique Richelieu.

Ce mouvement ne doit pas être confondu avec un autre. Début avril, à la suite de l'annonce d'un différentiel entre la revalorisation des tarifs de séjour à l'hôpital public (4,3 %) et du privé lucratif (0,3 %), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP, secteur lucratif) appelait à une grève totale de ses adhérents, à partir du 3 juin. Le 24 mai, les cliniques privées renonçaient après avoir obtenu « des engagements » du gouvernement.

« Ils ont eu ce qu'ils voulaient, et c'est nous les perdants », considèrent les

grévistes de la clinique Richelieu, qui se comptaient une vingtaine sur 67 salariés. Selon eux, l'établissement semblait tourner au ralenti, hier. À la clinique Sur Moreau, le personnel a largement suivi le mouvement, empêchant les entrées en hospitalisation complète, selon la CFDT. À la clinique de l'Atlantique (groupe Ramsay), à La Rochelle, la déléguée syndicale CFDT Axelle Vaillant dénombrait une centaine de grévistes. « Le préavis est illimité. On réfléchit à une opération en septembre, peut-être sur plusieurs jours ».

**Philippe Ménard**

ABBEVILLE

Le cadeau de la ministre aux salariés de cliniques en grève

En marge d'une visite de campagne hier mardi 18 juin, la ministre du Travail a annoncé à des salariés en grève nationale, le déblocage de 460 millions d'euros permettant d'appliquer un « avenant 33 » de revalorisations.

GABRIEL RIVALLAN

Qu'est-ce que ça bouge quand il y a des élections ? Stéphane Hardy, délégué Cfdt de la clinique Sainte-Isabelle n'en revenait pas ce mardi soir, au sortir d'une réunion organisée en fin d'après-midi en sous-préfecture d'Abbeville avec la ministre du Travail et de la Santé. Improvisé en marge d'une visite éclair de Catherine Vautrin, en soutien à la candidate Renaissance Albane Bréant sur la 1re circonscription de la Somme, le rendez-vous s'est soldé par ce qui s'apparente à un cadeau. Électoral, diront sans doute certains. Alors que l'aide-soignante et ses collègues paramédicaux étaient en grève depuis lundi soir, répondant à un appel national de la

CFDT et de l'UNSA, Stéphanie Hardy a obtenu, après 15 minutes de réunion seulement, confirmation du déblocage de budgets permettant l'application de « l'avenant 33 ».

« CHEZ NOUS, IL Y A DES GENS ENCORE SOUS LE SMIC »

Signé en mars 2023 avec la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), cet accord révisant les classifications et rémunérations dans le secteur de l'hospitalisation privée, n'était toujours pas appliqué. Attendu, il doit revaloriser l'ancienneté du diplôme, les heures de nuit, du dimanche et des jours fériés. Il fixe également le « Ségur » qui n'est qu'une prime aujourd'hui. Et supprime toute grille en dessous du SMIC. « Chez nous, il y a des gens encore

sous le SMIC. Des différences de salaires profondes subsistent avec le public », s'impatiente la déléguée Cfdt abbeilloise. Exemple à l'appui, « quand à l'hôpital de Péronne, un aide-soignant touche 2200 euros net après 6 ans d'ancienneté, ici il faut attendre 30 ans », illustre un collègue en matinée sur le piquet de grève installé aux abords de la clinique. Signe de l'exaspération chez les salariés, il y avait 100 % de grévistes dans la nuit de lundi à mardi, obligeant la direction de Sainte-Isabelle à assumer le service, tandis que le programme opératoire du bloc de chirurgie a dû être annulé pour ce mardi, et le service de dialyse maintenu par réquisition. Taxé de rechigner à payer, le groupe Fauchet (propriétaire de



Seuls la CFDT, il y avait 100 % de grévistes dans la nuit de lundi à mardi chez les paramédicaux, obligeant la direction de Sainte-Isabelle à assumer le service. Le programme opératoire du bloc de chirurgie a été annulé pour ce mardi. Le service de dialyse est maintenu par réquisition. Gaf Houton

Sainte-Isabelle), que nous avons interrogé à la mi-journée, renvoyait la balle au gouvernement. Et singulièrement à la ministre... Catherine Vautrin. « Nous sommes fiers de cet accord. Il est suspendu. Il sera appliqué quand l'État nous accordera des budgets pour l'accompagner. Nous tenons à nos salariés. Mais la moitié de nos charges sont des salaires. Et nous subissons depuis trois ans une inflation majeure. Nous sommes étouffés », décrit-il le président du groupe Stephan De Butler d'Ormond. Et ce en dépit d'une rallonge de 250 millions d'euros accordée par le gouvernement

aux cliniques, lesquelles avait menacé d'une grève, outrées par la faible hausse (+0,3 %) de ses tarifs pour 2024. « La ministre s'est engagée à nous donner une lettre budgétaire, à hauteur de 460 millions d'euros », a donc finalement appris Stéphanie Hardy auprès de la ministre. Une bonne nouvelle soldée par la suspension immédiate du mouvement social. « Mais nous resterons vigilants sur la mise en œuvre de la mesure », a néanmoins prévenu le syndicaliste. Qui n'en demandait quand même pas autant en tant que leader de sa toute première grève.

Quimper

Ouest-France Mercredi 19 juin 2024

Santé : « On veut juste être payés de façon décente »

Hier, à l'appel de la Cfdt santé-sociaux, plus d'une centaine de professionnels de santé du privé ont dénoncé la non-application d'un accord, qui prévoit notamment une hausse des salaires.

La mobilisation

De la colère à la mobilisation, il n'y a qu'un pas. Et les professionnels de santé du secteur privé de la Clinique mutualiste de Bretagne occidentale (CMBO) à Quimper - qui compte 300 salariés en tout - font franchir hier, à l'initiative de la Cfdt santé-sociaux, devant la clinique de Kerlic. Le même mouvement était suivi à Brest.

« Ce qu'on veut, c'est être payé de façon décente », expliquent ces aides-soignantes et infirmières qui dépendent de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP). Nous sommes payés en dessous du Smic, ce n'est pas admissible. Contrairement à ce que tout le monde croit, nos gages de salarié sont inférieurs à celles du secteur public. Pourtant, nous faisons le même travail. « Des opérations médicales annulées »

Le personnel du service a suivi le mouvement, services de radiologie, de la chirurgie, de médecine, du bloc opératoire, de la salle de réveil, crémio. « Les opérations d'aujourd'hui ont été annulées ou déprogrammées », annoncent les représentants de la Cfdt santé-sociaux. Une situation que les aides-soignantes, infirmières, agents de stérilisation et autres corps de métiers dénoncent et ne comprennent pas. « L'avenant 33 a pourtant été signé le 15 mars. Il avait pour but de verser le salaire de base et le rendre supérieur au Smic de 10 %. Une façon d'être solidaire avec les bas salaires.



Des salariés de la Clinique mutualiste de Bretagne occidentale (CMBO) ont manifesté, hier

(Photo: Ouest-France)

res. « La ou le bel blessé, c'est que l'avenant n'a toujours pas été appliqué. Nous sommes à la fois déçus, en colère et dégoûtés par ce sentiment d'injustice. Tout est fait pour enterrer cet accord ». Un accord qui prévoyait également une meilleure prise en compte de l'ancienneté et des compétences.

L'une des raisons évoquées par les salariés. « C'est que l'avenant 33 ne s'appliquera pas car il est non financé par l'État. Autrement dit, la Fédération de l'hospitalisation privée fait porter la responsabilité au gouvernement ». À partir de ce 18 juin, partout en France, les salariés des cliniques privées, des Éphad

lucratifs et des centres médicaux seront en grève illégale. « Nous continuerons le mouvement et le combat, confirme ce groupe d'aides-soignantes. On veut juste être respecté et valorisé à la hauteur de notre travail. »

Hugo DESHORS,

Sans permis avec 200 g de shit en voiture

Un jeune homme avait acheté du cannabis à Saint-Denis et s'est fait arrêter le 27 avril à Quimper. Il conteste avoir pris de la cocaïne.

Justice

Le 27 avril, vers 16 h 20, une patrouille de police contrôla une Renault Clio d'où s'échappa une forte odeur de cannabis à Quimper. Quand ils ramèrent, le conducteur, 24 ans, déclara spontanément qu'il n'a pas le permis de conduire. La voiture appartient à un homme habitant à Nantes (Loire-Atlantique). Un test salivaire indique que le chauffeur est sous l'emprise de la cocaïne et du cannabis: l'expertise toxicologique le confirmera. Mais en garde à vue, comme au tribunal judiciaire de Quimper, on l'écarte jugé, fait, il ne s'est jamais servi d'autre chose que du cannabis.

Acheté à Saint-Denis

Dans la voiture, les policiers trouvent deux plaquettes de résine pour un poids total de 200 g : une sous le siège conducteur, une autre dans le dossier; il les a achetées à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) quelques jours avant. « Pourquoi vous avez ramené les plaquettes à Quimper ? » lui demande la présidente, Lucile Chaussade. « Parce que c'est ma consommation », répond le détenu. Mais les écoutes téléphoniques et ses conversations internet laissent plutôt penser à un trafic.

« Regardez mon casier, je n'ai jamais été condamné pour trafic, que pour usage », lance l'homme au tribunal. « Vous n'avez jamais été



Un homme de 24 ans avait acheté du cannabis à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et s'est fait arrêter le 27 avril, à Quimper. (Photo: Ouest-France)

condamné Monsieur : votre casier est vierge », rétorque la juge. Célibataire, sans enfant, il travaille en intérim en Seine-Saint-Denis. Il se décrit comme « un toxico. Je fume du matin au soir, une quinzaine de joints par jour depuis dix ans ». Le procureur Philippe Lempire requiert un an de prison dont huit mois avec un sursis probatoire de deux ans et l'interdiction de séjourner dans le Finistère pendant trois ans. Le prévenu écôpé de dix mois de prison avec un sursis probatoire de 18 mois.

Pierre FONTANER.

SANTÉ - SCIENCES

# EN IMAGES - Au Pays basque, l'exceptionnelle mobilisation des salariés de la santé privée lucrative

De [Thibault Vincent](#)

Mardi 18 juin 2024 à 19:33

Par [France Bleu Pays Basque](#)



Plus de 350 salariés de la santé privée lucrative se sont rassemblés devant la sous-préfecture à Bayonne ce mardi 18 juin, au 1er jour d'une grève nationale illimitée. Ils ont obtenu gain de cause quelques heures plus tard, le ministère de la Santé a validé l'avenant sur les hausses de salaires.



350 salarié.e.s de la santé privée lucrative ont manifesté devant la sous-préfecture de Bayonne pour réclamer les hausses de salaire promises © Radio France - Thibault Vincent

C'est un ouf de soulagement pour le secteur de la santé privée lucrative, qui regroupe des cliniques, établissements psychiatriques, établissements de



SUD OUEST Mercredi 19 juin 2024

11

# Pays basque

BAYONNE

## Les soignants du privé ont manifesté pour une revalorisation de leur salaire

Hier, les soignants du secteur privé se sont réunis à la sous-préfecture de Bayonne pour réclamer une revalorisation de leur salaire, due depuis janvier. Ils ont obtenu gain de cause quelques heures plus tard

Yohan Chabie  
bayonne@sudouest.fr

Ce mardi matin, dès 10 heures, la sous-préfecture de Bayonne a été le théâtre d'une manifestation d'envergure des soignants du secteur privé. Sous la bannière de la Cfdt Pays basque, plusieurs centaines de salariés issus des cliniques et établissements thermaux de la région se sont rassemblés pour dénoncer un accord salarial trahi.

La Cfdt a rencontré l'Agence régionale de santé (ARS) à 11 heures, espérant obtenir des garanties sur la mise en œuvre de l'avenant 33. Cet accord, signé en mars 2023 entre la Cfdt et les organisations patronales, prévoyait une revalorisation des salaires avec effet rétroactif à janvier 2024. Cependant, une tractation en avril entre les directions de cliniques, les médecins libéraux et l'État a conduit à l'annulation de l'avenant, suscitant l'indignation des soignants.

Frank Calleja, secrétaire général de la Cfdt Pays basque, a pris la parole pour rappeler les enjeux de cette mobilisation. « Nous sommes ici parce qu'un avenant avait été conclu au niveau de la convention des cliniques, des Ehpad privés et du thermalisme. Cet accord prévoyait une revalorisation des grilles salariales,

qui concernait plus de 260 000 salariés à l'échelle nationale. Or, nous venons d'apprendre qu'un deal secret a été passé en avril entre les directions des cliniques et le ministère de la Santé, » a-t-il déclaré. « C'est un scandale d'État ! L'argent prévu pour les salariés est détourné vers les actionnaires et les médecins libéraux.

« Aujourd'hui, un infirmier vivant seul se retrouve en situation de précarité financière »

Nous demandons une revalorisation des salaires de base, une meilleure prise en compte de l'ancienneté et du diplôme, comme prévu par l'avenant signé l'année dernière. »

### Un secteur en souffrance

Au-delà de la revendication salariale, la manifestation a mis en lumière un malaise profond au sein du secteur privé de la santé. Les témoignages se suivent et se ressemblent. Les soignants déplorent des horaires à rallonge, des salaires de misère, un manque de budget et de personnel. Un ras-le-bol qui gronde face au manque de reconnaissance et aux



Environ 100 manifestants ont fait le déplacement. BERTRAND LAPEQUE/SO

conditions de travail difficiles. « Nous jouons un rôle indispensable dans l'organisation dans la société, avec des responsabilités importantes. Mais il existe un véritable manque de considération. Aujourd'hui, un infirmier vivant seul se retrouve en situation de précarité financière en raison de l'inflation et du coût de la vie élevé dans la région. Les promesses de revalorisations salariales ne se concrétisent pas, et l'ensemble du personnel est épuisé

par cette situation », témoigne Maxime Jahnu, infirmier à la clinique psychiatrique d'Amade. Les manifestants, venus des cliniques de Caradeuc, Aguilera, Amade, Delay, Mirambeau, Marjania, Belharra, ou encore des thermes de Cambu, arboraient des pancartes évocatrices : « Motivés, engagés, mais souvent oubliés », « Chaque fin de mois, ma blouse a le blues », et « Salaires de misère, soignants en colère ».

La colère et le sentiment de trahison étaient palpables parmi les manifestants. Michelle Boya, représentante de la Cfdt, a dénoncé la réquisition des salariés par le Préfet, et salué le procès intenté par la Cfdt. « Près de 150 soignants ont reçu des réquisitions apportées par la police à leurs domiciles, visant à diminuer la mobilisation. Malgré cela, nous saluons la détermination des nombreux soignants présents aujourd'hui. Nous demandons la mise en œuvre de l'avenant 33 comme promis, avec l'effet rétroactif depuis janvier 2024. »

### Une mobilisation payante

Dans l'après-midi, une annonce a apporté du baume au cœur aux manifestants. « Suite aux négociations avec la Cfdt, le ministère de la Santé a validé l'avenant 33, » a déclaré Frank Calleja. Le syndicat saluait la mobilisation importante, avec une centaine de manifestations à travers la France. L'avenant sera rétroactif comme prévu. Des négociations auront lieu dans les prochains mois avec les directions d'établissements pour mettre en œuvre les revalorisations salariales d'ici janvier 2025 au plus tard, et les représentants syndicaux de la Cfdt engageront des actions en justice en cas de retard. »

Le syndicaliste a précisé que le procès au tribunal de Pau concernant les réquisitions de personnels par décision du Préfet n'est pas encore gagné. « L'ARS prétend avoir eu le temps de contrôler, ce qui est faux selon nos remontées sur le terrain. Le verdict est attendu demain matin. Mais l'essentiel, c'est la revalorisation salariale qui va avoir lieu. »

QUIMPER

# À Kerlic, ils réclament une hausse des salaires

Mardi, un appel à la grève illimitée a paralysé nombre d'établissements de santé privés en France. À Quimper, une centaine de salariés de la Clinique mutualiste était mobilisée pour une hausse des salaires. Ils semblent avoir été entendus.



Infirmiers, aides-soignants, agents de stérilisation, administratifs... Ce mardi, une centaine de salariés de la Clinique mutualiste de Bretagne occidentale a fait grève.

Colère et lassitude régnaient, ce mardi, devant les portes de la Clinique mutualiste de Bretagne occidentale, à Quimper. Répondant à un appel national de la CFDT Santé Sociaux et de l'Unsa, une centaine des quelque 300 salariés de l'établissement du pôle santé de Kerlic s'est mise en grève. Au cœur des revendications ? L'application de l'avenant 33 de la convention collective de l'hospitalisation privée. Un avenant, « signé le 15 mars 2023. Mais il n'est pas mis en place parce que les directions voudraient obtenir un financement de l'État », déplorait à la mi-journée Laurence Trehoret.

### Des opérations déprogrammées

Aide-soignante en chirurgie de jour et déléguée syndicale pour la CFDT, elle précisait que cet avenant permet la disparition des salaires situés sous le Smic et l'augmentation des salaires les plus bas de « 10 % au-dessus du Smic ». D'ajouter : « On demande une reconnaissance de notre métier. On fait la même chose que dans le public. On voudrait donc un salaire égal ». Ce mardi, d'autres mobilisations étaient prévues un peu partout en France, dans les cliniques, les Ehpad lucratifs et les centres thermaux. À Kerlic, la mobilisation a eu un impact sur l'activité de la clinique.

« Les opérations ont été déprogrammées aujourd'hui, la chimio aussi », selon Laurence Trehoret. La veille, plusieurs opérations pouvant nécessiter une hospitalisation ensuite avaient aussi été reportées.

### « On soutient les revendications »

« On soutient les revendications qui sont portées au niveau national, notamment le principe d'équité

*« On demande une reconnaissance de notre métier. On fait la même chose que dans le public. On voudrait donc un salaire égal. »*

LAURENCE TREHORET

entre les salariés du public et ceux du privé, surtout dans un contexte de pénurie d'effectifs de soignants, qu'on connaît depuis quelques années, confiait de son côté le directeur de la clinique, Yannick Goasguen. C'est quand même assez illégitime qu'il y ait aujourd'hui un écart significatif. Je pense que la

population n'est pas forcément au courant, ou imagine plutôt que les salariés sont mieux rémunérés dans le privé. Mais ce n'est pas le cas, c'est le contraire ».

Le directeur disait aussi approuver la révision de la convention collective pour que les minima « passent au-dessus du Smic ». Confirmant cependant que « la mise en œuvre de cet accord est liée à un financement de l'État parce que, ça non plus, je ne suis pas sûr que tout le monde le comprenne, mais les cliniques sont aussi financées en quasi-totalité par l'État et la Sécurité sociale... ».

### La grève finalement levée dans la soirée

Dans la soirée, la situation a évolué. Peu avant 18 h, la CFDT a annoncé qu'elle levait le préavis de grève. Car des négociations menées au niveau national ont visiblement changé la donne. « Il n'y a plus de discussion sur le financement, explique Laurence Trehoret. Le courrier impose aux chambres patronales d'appliquer l'avenant 33 dans toutes les cliniques de France ». Une « satisfaction » pour le syndicat, qui indique que la mise en place doit se faire de façon rétroactive, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

TV7 SUD OUEST S'ABONNER

MA VILLE ACTUALITÉ DÉCLIC LA SE

Réservé aux abonnés

## Bassin d'Arcachon : grève massive en cours à la clinique privée

Lecture 1 min

Accueil • Gironde • Arcachon

Une bonne partie du personnel de la clinique d'Arcachon est en grève, ce mardi 18 juin, devant le pôle de santé.

© Crédit photo : Sabine MENET

Par Sabine Menot  
Publié le 18/06/2024 à 13h07.

LE DAUPHINÉ S'ABONNER

bourgoin-jallieu

## Les salariés de la clinique Saint-Vincent-de-Paul manifestent

Le Dauphiné Libéré - Aujourd'hui à 14:58 | mis à jour aujourd'hui à 14:58 - Temps de lecture : 1 min

Une cinquantaine de salariés se sont mobilisés sur la pause déjeuner. Photo Le DL / Marie Rostang

L'opération a surtout été symbolique. Ce mardi à 12 h 30, une cinquantaine de salariés de la clinique



# Le coup de pression des salariés du secteur lucratif de la santé

**Salariés de la Ligne Bleue...** Les salariés de la Ligne Bleue, employés des Ehpad Kerlan ou de l'établissement thermal de Bains-les-Bains, ils étaient plus de 130 à se mobiliser ce mardi aux abords de la clinique spinalienne. À l'appel de la Cfdt, ils réclament l'application de l'avenant 33. Un accord bloqué depuis un an censé prévoir une augmentation des salaires.

**P**our la Cfdt, l'appel du 18 juin n'était pas de la capitale anglaise mais bien des quatre coins de l'Hennegou. Mouvement national engagé par la branche santé-sociaux du syndicat, le pétavis de grève illimité a pris effet dès ce lundi. Et sur le terrain, la réaction n'a pas tardé. Depuis mardi matin, près de 130 personnes sont réunies sur le parvis de la Ligne Bleue. Salariés de la clinique spinalienne, des Ehpad Kerlan ou de l'établissement thermal de Bains-les-Bains. Ils réclament tous des avancées dans le secteur lucratif de la santé. Deux points ont ainsi mis le feu aux poudres. Le premier provient de la non-application de l'avenant 33 relatif à la classification des emplois. Le texte prévoit notamment des augmentations de salaires et une révision des avantages sociaux. Cet accord a été signé en septembre 2023. Le texte doit être mis en application avant le 31 décembre avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Tout le monde l'a validé mais rien n'a encore été fait. Comme toujours, il y a plus personne quand il s'agit de payer, explique sur place Patrick Gervay, secrétaire général vosgien de la Cfdt. D'autant que les responsables syndicaux posent du doigt le « deal » conclu récemment par Burey et la Fédération de Hospitalisation privée, « 200 millions d'euros ont été débouqués et déjà payés en faveur des médecins et des patrons du secteur privé. Alors que les salariés attendent toujours l'application de l'avenant 33. Certains travaillent dans la filière depuis 35 ans et sont



À l'appel de la Cfdt, les salariés du secteur lucratif de la santé se sont postés devant la Ligne Bleue à Epinal, sans perturber le trafic routier. Photo: Christophe Hallinger

## À Senones, les salariés de la Louvière en grève

Même nombreuses qu'à Epinal, mais tout aussi en colère. Ce mardi 18 juin à Senones, plus d'une vingtaine de salariés du centre de soins médicaux de la Louvière ont également décidé de faire grève pour réclamer la mise en place de l'avenant 33, un accord signé en 2023 qui prévoit une revalorisation des salaires.

François, 57 ans, est un homme de main. Depuis 2010, il travaille dans le bâtiment. C'est un travail qui demande beaucoup de force physique. Et, pourtant, on gagne jusqu'à 800 euros voire 500 de moins », déplore la jeune femme. À ses côtés, Constance, 32 ans, travaille dans le commerce. Elle a travaillé pendant des années dans le secteur privé.

L'hôpital public serait complètement saturé », soulignent ces professionnels de santé. Exaspérée par la situation, Séverine ne comprend pas cette différence de traitement. « Ça fait 60 ans que je suis là et je n'ai jamais été augmentée. Vous trouvez ça normal ? » « Le personnel a été modifié », dit-elle.



# « Pour des salaires décentes »

Suivant le mouvement national, des salariés de la clinique moulinoise Saint-Odilon sont en grève depuis mardi matin. Ils demandent l'application d'un avenant qui leur permettrait de toucher une meilleure rémunération.

**Emeric Enaud**  
emer.enaud@cfdsncf.com

« On n'a fait la grève pour avoir des sous à la fin du mois ! », résumait une gréviste ce mardi matin, devant la clinique Saint-Odilon de Moulins.

Ils étaient une vingtaine à se mobiliser pour une revalorisation de leurs salaires. « Ce qu'on demande, c'est simplement l'application d'un accord, "l'avenant 33", signé fin 2023 et paru dans le journal officiel. Celui-ci réévalue les grilles salariales du personnel hospitalier des établissements privés », explique Philippe Da Silva, délégué syndical Cfdt de la polyclinique Saint-Odilon.

D'après les manifestants, grâce à cet avenant, leurs salaires augmenteraient de plusieurs centaines d'euros. « Ce qui nous amènerait presque à des



GRÈVE. Ils étaient une vingtaine à se mobiliser mardi matin à la Clinique Saint-Odilon. Photo: MATHIEU BAILLY

grilles qui se rapprocheraient de celles de l'hôpital public », grince Véronique Chaumont, membre de la Cfdt. Car « contrairement à l'idée reçue, nous touchons moins dans le privé : entre 400 et 800 euros de différence pour un poste et une expérience équivalents ».

Problème, l'avenant 33 était conditionné à un financement de l'État. « Sous le gouvernement Borne, il y avait une enveloppe prévue pour nous, mais depuis les choses ont changé », explique le délégué syndical.

« Ils se sont approprié notre enveloppe »

Face à l'inflation, les patrons de cliniques françaises avaient l'intention de se mettre en grève début juin, car leur budget de fonctionnement, alloué par l'État, n'avait pas été revu à la hausse depuis plusieurs années. Finalement, ils ont obtenu leur augmentation, n'ont pas fait grève, et de notre côté on n'a rien eu. Ils se sont approprié notre enveloppe », dénonce Philippe Da Silva.

« Les grévistes ont des revendications légitimes », estime Benjamin Vacher, le directeur de la clinique Saint-Odilon, qui souhaite plutôt laisser les syndicats s'exprimer sur cette question. Il tient toutefois à préciser qu'en concertation avec le personnel et les syndicats, « tout a été mis en place pour garantir la sécurité des patients dans sa clinique, pendant ce mouvement national ». En outre, « des opérations pourront être reprogrammées en fonction de l'évolution de la grève. »

La grève se poursuit, à durée indéterminée. Le directeur déplore que l'État doive faire des économies, mais précise que celui-ci s'est engagé pour de nouvelles mesures pour le personnel des hôpitaux privés, qui pourraient s'appliquer d'ici 2025 à 2027.

« Trop tard » pour les grévistes de Saint-Odilon, qui réclament « ce qui a été signé ». « Nous aussi on souffre de l'inflation », plaide Philippe Da Silva. Les grévistes ont l'intention de poursuivre le mouvement jusqu'à l'obtention de leur revendication.



Télévision locale du Choletais - Reportage du 18 juin à 18 h 30



[https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch\\_permalink&v=7947184461970183](https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=7947184461970183)

TV8 ACTU' - Le journal - 18 juin 2024



<https://tv8.fr/mobilisation-de-la-cfdt-sante-sociaux-appel-a-la-greve-illimitée-des-soignants/>

France 3 Poitou-Charentes - Ici 12/13 - le 18 juin 2024



<https://www.facebook.com/cfdt.santesociaux79/videos/340302289093825>

Accueil &gt; Social

Metz

## Salaires en souffrance : une vingtaine de manifestants devant la clinique Claude-Bernard

Le Républicain Lorrain - 18 juin 2024 à 15:35 | mis à jour le 18 juin 2024 à 18:23 - Temps de lecture : 1 min



Une vingtaine de manifestants étaient mobilisés devant la clinique Claude-Bernard. Photo Miguel Antunes

C'est leur « appel du 18-Juin » à eux. Depuis ce mardi, les personnels des cliniques et hôpitaux privés de Moselle et d'ailleurs sont en « grève illimitée ». Du moins celles et ceux ayant répondu à l'appel de l'Unsa Santé Sociaux et de la CFDT. Ces syndicats dénoncent « le deal secret entre le gouvernement et la Fédération de l'hospitalisation privée qui enterre la revalorisation salariale dans les cliniques privées, le médico-social (Ehpad) et le thermalisme ». À la clinique Claude-Bernard à Metz, en ce mardi après-midi, ils étaient ainsi une vingtaine à se mobiliser devant les grilles de l'établissement et à distribuer des tracts. Même si la direction de la clinique affirmait que la majorité des manifestants était extérieure au site...

Moselle

## RL Metz : hospitalisation privée, une mobilisation qui paie

C'était leur « appel du 18-Juin » à eux. À Metz comme en Moselle-Est et ailleurs, le personnel soignant du privé s'était lancé ce mardi dans une « grève illimitée » pour dénoncer un accord non respecté sur la revalorisation salariale. Petit rebondissement : les manifestants ont été entendus.

G. I. – 18 juin 2024 à 21:47 – Temps de lecture : 2 min



Après leur mobilisation, comme ici à Metz devant Claude-Bernard, les manifestants étaient satisfaits de cette « réponse rapide et positive ». Photo Miguel Antunes

C'était leur « appel du 18-Juin » à eux. Ce mardi, les personnels des cliniques et hôpitaux privés de Moselle et d'ailleurs s'étaient lancés dans une « grève illimitée ». Du moins celles et ceux ayant répondu à l'appel de l'Unsa Santé Sociaux et de la CFDT.

Accueil &gt; Social

Saint-Avold

## Les soignants de la clinique Saint-Nabor en grève : « Ce n'était jamais arrivé ! »

Les salariés de la clinique Saint-Nabor, à l'instar des autres hôpitaux privés de l'Hexagone, sont entrés en grève illimitée ce mardi 18 juin, à l'appel de la CFDT Santé sociaux. Ils réclament notamment une revalorisation de leur salaire qui leur avait été promise via "l'avenant 33".

Mélanie Courte - 18 juin 2024 à 15:10 | mis à jour le 18 juin 2024 à 15:58 - Temps de lecture : 2 min



À l'appel de la CFDT, le personnel de la clinique Saint-Nabor a lancé un mouvement de grève ce mardi 18 juin. Photo Mélanie Courte

« Nos pancartes sont pourries, nos salaires aussi ». Devant [la clinique Saint-Nabor](#), en ce mardi 18 juin au matin, une trentaine de soignants manifestent pacifiquement leur mécontentement. « C'est une grande première à Saint-Avold ! La clinique n'avait jamais connu de mouvement de grève auparavant. C'est historique ! ». D'où, sans doute, ces pancartes rédigées à la va-vite sur des feuilles de papier. Simple mais efficace. Car voilà tout l'objet de leur grogne : leur rémunération.

### Un accord non appliqué

S'ils sont sortis au pied de l'établissement, c'est pour dénoncer la non-application d'un accord qui prévoyait notamment une hausse des salaires. Le fameux "avenant 33" qui devait permettre « aux plus bas salaires d'avoir l'équivalent d'un Smic + 10 % », détaille Catherine Guitton. « Cela concerne 260 000 salariés dans le secteur médical, sanitaire et social, et le thermalisme ».

Le Télégramme

[Accueil](#) - [Côtes-d'Armor](#) - [Saint-Brieuc](#)

# À Tréguieux, la clinique de la Cerisaie a tenu le premier piquet de grève de son histoire

Par **Frédéric Militon**

Le 18 juin 2024 à 17h34

Construite en 1968, la clinique de la Cerisaie, à Tréguieux, a organisé la première grève de l'histoire de l'établissement, ce mardi 18 juin. Les salariés réclament l'application de « l'avenant 33 », censé augmenter leurs rémunérations.



« Santé secteur privé = salariés sacrifiés ». Entre 25 et 30 personnes se sont mobilisées tout au long de la journée pour dénoncer la non-application de l'avenant 33, censé augmenter les salaires des établissements privés de santé. (Le Télégramme/Frédéric Militon)

« Même avec le [Séjur 1 et 2](#), le salaire des aides-soignants du privé n'atteint pas le Smic », dénonce Nathalie Chaise, élue Cfdt de la clinique de la Cerisaie, à Tréguieux. À partir de 6 h 45 et tout au long de la journée du mardi 18 juin, entre 25 et 30 salariés de l'établissement se sont relayés pour faire entendre leurs revendications. Certains sont drapés dans une écharpe sur laquelle on peut lire : « Je suis en grève mais je travaille ».



Besançon

## Polyclinique et clinique Saint-Vincent : une grève pour revaloriser les bas salaires

Une cinquantaine de personnels soignants, à Besançon, ont répondu à l'appel à la grève lancé par la Cfdt Santé-Sociaux ce mardi. Regroupés devant l'entrée principale de la Polyclinique, les militants ont reproché à la Fédération hospitalière privée de ne pas respecter les accords d'augmentation des salaires modestes.

Paul-Henri Piotrowsky - 18 juin 2024 à 19:05 | mis à jour le 18 juin 2024 à 20:01 - Temps de lecture : 2 min



Une petite partie seulement du personnel soignant de la Polyclinique de Franche-Comté (PFC) et de Saint-Vincent Besançon, soit une cinquantaine, a suivi l'appel à la grève de la Cfdt Santé-Sociaux ce mardi. Photo Paul-Henri Piotrowsky



Une petite partie seulement du personnel soignant de la Polyclinique de Franche-Comté (PFC) et de Saint-Vincent, à Besançon, soit une cinquantaine, a suivi l'appel à la grève de la Cfdt Santé-Sociaux ce mardi 18 juin. Les autres, réquisitionnés par la direction de ces établissements privés pour raisons de service, n'ont pas pu se joindre au groupe très soudé qui s'offrait aux regards intrigués des usagers.

La bonne humeur, si elle était de mise, n'occultait cependant pas la gravité du propos. En effet, le syndicat reproche à la Fédération hospitalière privée (FHP) la non-application d'un accord, « l'avenant 33 », pourtant signé par les employeurs et les représentants syndicaux des salariés de la santé, du médico-social et des centres thermaux.

## En grève, des personnels du médical privé réclament une revalorisation de leur salaire à hauteur de ceux du secteur public

Lio Viry et Grégoire Hallinger - 18 juin 2024 à 15:30 | mis à jour le 19 juin 2024 à 09:09 - Temps de lecture : 1 min



Les salariés du privé sont moins payés que ceux du public à qualification égale. Ils demandent donc un ajustement des salaires.

A Épinal et à Senones, des professionnels de santé issus d'établissements privés ont entamé ce mardi 18 juin une grève illimitée. Mobilisés à l'appel de plusieurs syndicats, ils réclament la mise en place de l'avenant 33, un accord signé en 2023 qui prévoit la revalorisation des salaires. Accord qui pourrait être enterré suite à un deal secret passé entre le gouvernement et la Fédération de l'hospitalisation privée.





## Manifestation devant la clinique à Épinal : le coup de pression des salariés du secteur lucratif de la santé

Salariés de la Ligne Bleue, employés des Ehpad Korian ou de l'établissement thermal de Bains-les-Bains... ils sont plus de 130 à se mobiliser ce mardi devant la clinique spinalienne. À l'appel de la CFDT, ils réclament l'application de l'avenant 33. Un accord bloqué depuis un an censé prévoir des augmentations de salaire.

Grégoire Hallinger - 18 juin 2024 à 12:00 | mis à jour le 19 juin 2024 à 09:09 - Temps de lecture : 2 min



À l'appel de la CFDT, les salariés du secteur lucratif de la santé se sont postés devant la Ligne Bleue à Épinal, sans perturber le trafic routier. Photo Grégoire Hallinger

Pour la CFDT, l'appel du 18 juin n'émanait pas de la capitale anglaise mais bien des quatre coins de l'Hexagone. Mouvement national engagé par [la branche santé-sociaux du syndicat](#), le préavis de grève illimité a pris effet dès ce lundi. Et sur le terrain, la réaction n'a pas tardé.

Vosges

## À Senones, les salariés du centre de soins médicaux de la Louvière réclament aussi une hausse des salaires

Plus d'une vingtaine de salariés de la Louvière à Senones ont décidé d'entamer une grève illimitée pour que soit mis en place l'avenant 33. Signé en 2023, cet accord prévoyait une revalorisation des salaires ajustée sur ceux du public.

Lio Viry - 18 juin 2024 à 16:30 | mis à jour le 19 juin 2024 à 09:08 - Temps de lecture : 2 min



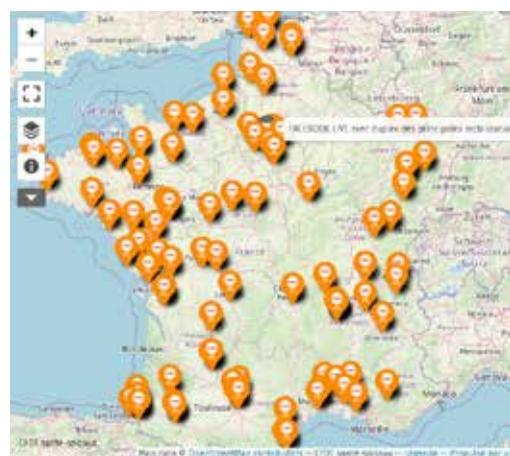
Les salariés du privé à Senones réclament une revalorisation des salaires ajustée sur ceux du secteur public de santé.

Photo Lio Viry

Moins nombreuses qu' [à Épinal](#) , mais tout aussi en colère. Ce mardi 18 juin à Senones, plus d'une vingtaine de salariées du centre de soins médicaux de La Louvière ont également décidé de [faire grève pour réclamer la mise en place de l'avenant 33](#) , un accord signé en 2023 qui prévoit une revalorisation des salaires.

Norbert Marteau, secrétaire fédéral CFDT santé-sociaux coordonne le live de toutes les manifestations en France du 18 juin 2024.

<https://www.facebook.com/cfdtsantesociaux/videos/987767159593621/>



Cette carte interactive indique plus de 100 points de rassemblement des militants Cfdt santé-sociaux lors de #lavraiegreve du 18 juin 2024.



Ève Rescanières, secrétaire générale Cfdt santé-sociaux annonce la « victoire par KO » de l'application du financement de l'avenant 33 « qui sécurise le Ségur pour tous et va permettre une nouvelle dynamique pour les carrières ».

<https://www.facebook.com/watch/?v=1166636331324681&ref=external>